

Ville de Saint-Etienne de Saint-Geoirs



INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES 2023-2024

**Les dossiers d'inscriptions doivent obligatoirement
contenir les pièces suivantes :**

1. Fiche d'inscription périscolaire 2023-2024.
2. Fiche d'autorisations annuelles 2023-2024.
3. Fiche sanitaire de liaison (ainsi que le projet d'accueil individualisé (PAI) au verso uniquement si nécessaire).
4. Attestation d'assurance responsabilité civile **périscolaire ET extra-scolaire**.
5. Copie des vaccins à jour.
6. L'attestation signée d'acceptation du règlement intérieur.

Et le cas échéant :

7. **Le contrat de prélèvement automatique** que nous recommandons puisque le trésor public gérant l'encaissement des factures périscolaires, actuellement installé sur la commune de St-Etienne de St-Geoirs, se déplace sur St Marcellin pour la rentrée de septembre 2023. Cela vous évitera toutes contraintes administratives supplémentaires.

**Les DOSSIERS COMPLETS ET SIGNÉS doivent impérativement être retournés
auprès de l'accueil périscolaire de l'Espace Enfance la Licorne AU PLUS TARD LE VENDREDI
7 JUILLET 2023**

Une question ? Rendez-vous à l'espace enfance la Licorne aux horaires d'ouverture habituels ou contactez le service périscolaire au 04 76 55 98 42 ou par mail : veronique.morel@ville-sesg.fr

